

négatifs. Le gouvernement est rétrograde lorsqu'il veut, simplement parce que le taux annuel d'inflation a baissé au Canada, abolir un principe sur lequel les partis politiques s'étaient tous entendus vers le milieu des années 70.

A titre de porte-parole de l'opposition en matière de santé nationale et de bien-être social, j'estime que le gouvernement fait fausse route avec la politique sociale qu'il nous a présentée dans son budget du 23 mai et qu'il veut mettre en œuvre au moyen du projet de loi C-84. J'exhorte les conservateurs de l'arrière-ban à manifester leur intérêt en votant avec l'opposition sur certains des amendements que nous avons proposés à ce projet de loi.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, il est grand temps que la Chambre et l'opposition s'aperçoivent qu'il n'y a pas de meilleure politique sociale que la création d'emplois. Et nous en avons beaucoup créé.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Nous avons aussi pour principe, dans le domaine social, d'acquitter nos factures et de réduire le déficit. C'est justement afin de réduire le déficit que quelques rares dispositions de ce projet de loi auront pour effet d'augmenter les impôts. En effet, si l'inflation augmente il y aura des hausses d'impôt universelles. Les exemptions personnelles seront réduites...

M. Frith: L'écart va s'élargir.

M. Blenkarn: Il va s'élargir, en effet, c'est-à-dire l'écart du déficit, parce que nous allons nous en éloigner. Et pour réduire sensiblement ce déficit, il faudra que l'opposition collabore et cesse d'émettre des idées idiotes et farfelues sur la politique sociale. La nôtre marche comme sur des roulettes. A l'heure actuelle, dans ma circonscription, le problème n'est pas de trouver des emplois mais bien des gens pour les remplir.

M. Frith: Oublions la région de l'Atlantique, le nord de l'Ontario, le Nouveau-Brunswick.

M. Blenkarn: Quand ils formaient le gouvernement, les libéraux n'ont pas hésité à mettre de côté les objectifs de leur politique sociale et à réduire l'indexation au moyen de leur programme des 6 et 5 p. 100. L'inflation est maintenant réduite à 4 p. 100 et baisse peut-être encore.

M. Foster: Grâce à qui?

M. Rossi: Certes pas grâce à vous, Don. Ce n'est pas vous qui l'avez réduite.

M. Blenkarn: Le grand problème, c'est que l'indexation est un cercle vicieux. Elle entretient l'inflation. La mesure à l'étude renferme une disposition qui réduira l'indexation des exemptions fiscales et du taux d'imposition, puisque les contribuables assumeront 3 p. 100 du taux d'inflation, quel qu'il soit. Nous nous attendons à ce que les particuliers absorbent une partie du coût de l'inflation, car, à défaut, les mesures de protection continueront à alimenter cette inflation que nous voulons réduire.

Il faut que la Chambre se rende compte que le gouvernement ne peut pas continuer à tout indexer et espérer équilibrer

Impôt sur le revenu—Loi

son budget. L'une des raisons principales de l'excédent des dépenses par rapport aux recettes, dans notre processus budgétaire, vient justement du fait que tous les programmes sociaux et le régime fiscal sont indexés. Avant l'indexation généralisée des pensions, des prestations, des allocations et autres dépenses à la charge du gouvernement, les budgets étaient à peu près équilibrés. Depuis lors, notre déficit n'a cessé de croître et même souvent plus les bonnes années que les mauvaises.

En gros, pour chaque dollar que nous dépensons, nous ne récupérons que 65c. en impôts. Les 35c. qui restent doivent être empruntés, imprimés ou prélevés sur les réserves des fonds de pension. Cette politique ne saurait continuer. Pourtant, c'est celle que préconise le député de Sudbury (M. Frith). D'après lui, il n'y a rien de mal à emprunter, il est normal d'engager l'avenir de nos enfants, pourvu que l'on en profite maintenant.

Ce n'est pas notre politique. Nous voulons nous attaquer aux racines de l'inflation, en refusant de l'endosser. Nous voulons augmenter les recettes pour réduire le déficit annuel. Je regrette que cela exige l'augmentation de certaines taxes. C'est l'objet de cet article et c'est pour cela qu'il figure dans le projet de loi. Je suppose que personne ici ne désire payer plus d'impôts. C'est un sentiment général, mais en tant que Canadiens, en tant que parti et gouvernement responsables, nous nous disons que nous devons subvenir à nos propres besoins. C'est pour cela que l'amendement est irresponsable, car il dit: «Je veux une plus grosse part du gâteau. J'en veux davantage, mais sans payer». Je suis surpris que le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) défende cette position. Venant de son parti, cela ne me surprend pas, mais de lui, oui.

L'inflation est un cercle vicieux. L'indexation stimule l'inflation. Il se pourrait que le gouvernement soit contraint d'aller plus loin encore et de supprimer toute forme d'indexation, car nous ne pouvons augmenter sans cesse les versements et réduire les impôts parce que le coût de la vie continue à augmenter. Une telle procédure ne fait que transférer l'augmentation du coût de la vie et, l'année suivante, il augmente encore. Nous l'avons vu lorsque les impôts sur l'alcool et le tabac étaient indexés sur le coût de la vie. Lorsqu'il y avait un nouvel impôt, le prix des articles augmentait et cela justifiait une nouvelle augmentation d'impôt. Donc, on a augmenté les taxes, le prix de l'article a augmenté et cela a justifié de nouvelles augmentations des taxes.

Nous faisons maintenant exactement le contraire. Quand le prix augmente, nous diminuons la taxe. Nous avons moins d'argent à consacrer aux dépenses du gouvernement, mais comme nous allons aussi indexer les prestations, si le prix des denrées augmente, les prestations vont augmenter. Là encore, nous avons un déficit inférieur, nos recettes fiscales diminuent et nos dépenses augmentent. Évidemment, nous avons ce déficit massif, profondément ancré et permanent. Il est temps que la Chambre prenne le taureau par les cornes et se débarrasse de ce déficit. Nous ne pourrions nous en débarrasser si nous ne sommes pas prêts à en assumer le coût, ce que fait en partie cet article qui doit demeurer dans le projet de loi.